

**COMMUNE DE CHANTESSE**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 07 OCTOBRE 2020**

Etaient Présents : Madame Isabelle ORIOL, *Maire* ; Monsieur DURRIS Paul, Monsieur TERMOZ Robert, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoints* ; Madame CAILLAT Cécile, Madame CLEMENT Laetitia, Madame FRISON Anne-Lise, Madame PUECH Perrine, *conseillers municipaux*.

Madame PUECH Perrine a été élue secrétaire de séance.

Etaient absents : Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame BESSOUD Noémie, Monsieur DUTRIAUX Stéphane

Pouvoir : Monsieur TRUCHET Sébastien a donné pouvoir à Isabelle ORIOL.

**Il a été vu ce qui suit :**

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2020.**

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 02 Septembre a été approuvé à l'unanimité.

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2020.**

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Septembre a été approuvé à l'unanimité.

**3. Rectificatif Compte Administratif**

Délibération retirée.

**4. Poste d'Adjoint Administratif**

Madame le Maire explique que la charge de travail du poste d'adjoint administratif est très élevée. La période estivale a été calme et a permis à la nouvelle secrétaire de s'intégrer, d'apprendre une grande partie des tâches à réaliser. Depuis le mois de septembre, la charge de travail a augmenté, sans compter les retards sur de nombreux anciens dossiers, et les nouveaux projets (école, aménagement de la route) très chronophages.

Madame le Maire présente aux conseillers la liste des tâches hebdomadaires pour justifier la demande d'augmentation du temps de travail de 5 heures hebdomadaires.

Force de constater que dans toutes les mairies de même taille que la nôtre, le temps de travail du poste administratif est plus élevé.

Madame le Maire présente également l'incidence sur le budget : 4460 € charges comprises par an.

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

**Considérant**, la charge de travail du poste d'Adjoint Administratif ;

A compter du 12 Octobre 2020,

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 heures par semaine.

Madame le Maire propose de créer le poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 heures par semaine.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**APPROUVE** la suppression du poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 heures par semaine,

**APPROUVE** la création du poste d'Adjoint Administratif à raison de 25 heures par semaine.

**AUTORISE Madame le Maire** à effectuer les démarches nécessaires pour mettre en place les décisions prises pour ce poste, à compter du 12 Octobre 2020.

## **5. Point CCAS**

Une famille de Chantesse rencontre des difficultés, les délégués de la Commission Solidarité rencontreront la famille afin de savoir comment les aider.

Avec le contexte sanitaire en vigueur, le repas des anciens risque d'être compromis. Une alternative sera envisagée en cas d'annulation.

## **6. Point travaux**

*Les thèmes suivants ont été abordés :*

Abribus : L'abribus du centre village pourrait être fabriqué par la scierie Eymard, néanmoins, ils ne prennent pas les tuiles en charge. Vérifier s'il pourra être installé par l'employé communal.

Travaux église : Faire une demande de subvention (nouvelle proposition de la Région) avant décembre 2020 pour effectuer les travaux avant juin 2021.

Salle des Fêtes : Un Ventilateur/Chauffage est à changer.

Maison Panissiat : La société Pattard interviendra les 26 et 27 octobre 2020.

## **7. Questions diverses**

Une personne dédiée à la Commission Cimetière serait la bienvenue.

Cécile Caillat-Vangi et Robert Termoz se proposent d'intégrer cette commission.

L'annonce pour le remplacement de l'agent technique a été mise en ligne sur le site Emploi Territorial.

La séance est close à 22h00.